

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de servitude de passage sur le littoral de Sainte-Luce

De : > christine.lamy (par Internet) ·

Date : 16/02/2022 à 10:05

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de la servitude du chemin du littoral de Sainte-Luce car il ne respecte pas l'exigence de passage à pied sec sur 3 mètres.

En clair, le projet :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m ;
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci de bien vouloir retravailler le projet.

Bien à vous,

Christine Lamy

Sujet : Avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte-Luce

De : > vivijanvier (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:06

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Viviane JANVIER BERTHOLO

De : > clomed63 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:30

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je suis totalement opposé a ce projet qui est une entrave a une libre utilisation et circulation
du littoral

CMEDEUF

Sujet : Avis défavorable au projet de modification du SSPL de Sainte-Luce

De : > jessica.groffier (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:06

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis plus que défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de la commune de Sainte-Luce pour les raisons suivantes :

- ce dernier ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à divers endroits
- le projet ne montrent pas le titre de propriété des occupants interdisant le passage
- certains occupants ont fait des constructions sur le domaine public empêchant le passage des piétons en toute sécurité.

Cordialement.

Mme GROFFIER Jessica

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Ste Luce

De : > christelle.lacaste (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:09

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite participer à l'enquête publique concernant le projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte Luce.

J'émet un avis défavorable car la distance proposée pour la servitude est trop faible pour que la libre circulation pour les passants soit possible à pied sec.

Il est important que le littoral martiniquais puisse être accessible pour eux. Certains espaces ne peuvent pas et ne doivent pas être privatisés. Les constructions qui font obstacles à ce périmètre doivent être détruites pour respecter les intérêts de la population. Il est inacceptable que les intérêts privés de quelques uns priment sur l'intérêt d'un peuple en entier.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Cordialement,

Christelle LACASTE

Sujet : Avis défavorable

De : > gherne80 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:13

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Avis défavorable

objet : Avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

Cordialement

Sujet : Servitude sur le littoral

De : > f.dobatchauleau (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:17

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour, mon avis est défavorable, car le littoral appartient à l'ensemble des humains qui circulent en Martinique. Cordialement

Fernand Dobat-Chauleau

Envoyé de mon iPhone

Sujet : projet de modification du SPPL du littoral de Sainte Luce

De : > dduville (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:21

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

bonjour,

Je donne un avis défavorable car je suis pour la liberté de circulation sur le littoral. Le préfet doit faire une autre proposition.

Très cordialement,

David DUVILLE

Sujet : Avis défavorable

De : > highsay (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:23

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Avis défavorable

De : > mcbenoit1964 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:27

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci de prendre acte.

le 15 février 2022,
Moussard Charles
Poirier
97227 Sainte Anne

Sujet : Désaccord

De : > softdrinkcompany (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:31

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je donne mon désaccord.

Bien à vous

--

Envoyé depuis l'application myMail pour Android

Sujet : Projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

De : > sandra.son (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:37

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

J'émet un avis DEFAVORABLE

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3 mètres et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Le littoral appartient à tout le monde!!!!

Pour servir ce que de droit

Cordialement,

SON Sandra

Sujet : Projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

De : > josetteemmanuelle.son (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:44

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DEFAVORABLE

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Le littoral appartient à TOUT le monde!!!!

SON Josette

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

De : > cjeabert (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:49

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce mèl, j'emet un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Pour faire valoir ce que de droit

Cordialement

Cyrille JEABERT

Sujet : DEAL de la Martinique Avis d ouverture d enquete publique prealable a la modification des caracteristiques de la servitude de passage des pietons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l Anse Desert et l Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

De : > marysethimon (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:51

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,suite a l.enquête je donne un avis défavorable au projet de modification de passage.car nous martiniquais avont toujours utiliser le littoral,pourquoi vouloir nous en privée.le passage peut être mieux sécuriser,afin que tous un chacun puisse en profiter.cordialement

Sujet : Servitude de Ste Luce

De : > paulinmonique79 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:52

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Sujet : Tr: Avis défavorable au projet de modification de servitude de passage sur le littoral de Sainte-Luce

De : > ma.bicto (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:57

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Envoyé: mercredi 16 février 2022 À 15:24

De: "christine.lamy@yahoo.fr" <christine.lamy@yahoo.fr>

À: "Marc Bictoly" <ma.bicto@gmx.fr>

Objet: Avis défavorable au projet de modification de servitude de passage sur le littoral de Sainte-Luce

À : 3beb6e82

Objet : Avis défavorable au projet de modification de servitude de passage sur le littoral de Sainte-Luce

Bonjour,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de la servitude du chemin du littoral de Sainte-Luce car il ne respecte pas l'exigence de passage à pied sec sur 3 mètres.

En clair, le projet : - ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m ; - la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci de bien vouloir retravailler le projet.

Bien à vous,

Bictoly marc.

Sujet : Avis sur la modification du cheminement de la SPPL à Sainte Luce

De : > sophie.cregaub (par Internet) ·

Date : 16/02/2022 à 11:01

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Dans le cadre de l'invitation faite à la population d'émettre son avis :

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants :

- La loi droit à une SPPL de 3 m et ce n'est pas le cas de ce projet
- Le projet prévoit un sentier de 1.40 et même de 70 cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité
- Le sentier littoral prévu, promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : la sécurité n'est pas assurée
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découle

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte par la présente, mon avis, pour faire valoir ce que de droit.

Cordialement,

Sujet : sauvegarde du sentier littoral

De : > charles-edouard.charlesia (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:04

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

avis sur la servitude de passage piétons à Sainte luce .Désert anse Mabouya.

Le projet ne montre pas de titre de propriete des occupants interdisants le passage

AVIS DEFAVORABLE

Charlésia CHARLES-EDOUARD

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Préservation du littoral

De : > ongback972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:06

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

je le permets de vous envoyez ce mail car j'ai vue qui était possible de s'exprimer sur ce sujet !(la préservation du littoral).

- selon les textes de loi il y a une obligation de respect 100 pas géométrie. (Un homme à vue ça maison détruit pour cela. La loi est applicable pour tout le monde)

- modification de la faune et la flore

-modification d'espace naturel

-construction sur espace public

-entrave à la circulation sur voie public

Si un peut le faire tout le monde peut le faire. Liberté égalité fraternité

Cordialement

Sujet : Avis DÉFAVORABLE

De : > cathy.leopoldie (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:06

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Merci de prendre en compte mon avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Je me rallie au motif de Mun

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

La population à le droit de circuler librement sur le littoral SANS SE MOILLER LES PIEDS.

Bien à vous

Sujet : Avis défavorable au projet de construction sur le littoral

De : > souffrant_david972 (par Internet) <soffrant_david972@yahoo.fr>

Date : 16/02/2022 à 11:09

Pour : <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

À l'attention du commissaire enquêteur

Avis d'ouverture d'enquêtes publique

Je soussigné M.SOUFFRANT David né en Martinique vous informe de l'arrêté préfectoral n'R 02-2021-12-21-0008 du 21 décembre 2021 . Cette enquête publique d'une durée de trente (30) jours consécutifs, se déroule actuellement du 17 janvier 2022 au 16 février 2022 inclus jusqu'a minuit à la mairie de Sainte Luce.

Je donne mon avis défavorable à ce projet de construction sur ce littoral .

Contre le fait que ce projet coutant 300000 euros droit être payé par le contribuable alors qu'il y a des résidents et propriétaires aux abords du littoral qui ne sont pas en règles avec leurs piscines construites pour la plupart sans autorisation. Pour rappel le pas géométrique est de 3 mètres...

Cordialement

Lien source :

chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/viewer.html?pdfurl=http%3A%2F%2Fwww.martinique.developpement-durable.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2Favis_ouverture_ep_sppl_sainte_luce.pdf&cflen=568178

Sujet : Littoral Sainte Luce anse Mabouya

De : > yoletteregis (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:09

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je suis contre ce projet.

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Sujet : SPPL entre Anse Mabouyas et Anse Désert

De : > j.grand0 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:10

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

A la suite de votre enquête publique portant sur la modification du cheminement de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) à SAINTE-LUCE, entre l'Anse Mabouyas et l'Anse Désert.

Je vous informe, par la présente, que **j'émets un avis très défavorable** à ce projet de modification de la SPPL pour les motifs suivants :

- * La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas de ce projet.
- * Le projet prévoit un sentier de 1m40 et même de 0.70m à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- * Le sentier littoral prévu, se trouve en crête de falaise, et certaine fois au pied de la falaise, dans la mer : la sécurité n'est pas assurée.
- * Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- * Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public, ce qui ne laisse à ce niveau qu'un passage périlleux par la mer.

Encore une fois, il serait vraiment regrettable et préjudiciable de nous priver, nous les personnes les moins vaillantes mais souhaitant se déplacer en toute sécurité, à une joie toute simple mais combien bénéfique à notre santé et à notre morale, à savoir pouvoir marcher, respirer, admirer ce beau littoral de SAINTE-LUCE.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait, A Le Diamant, le 16/02/22

J. GRAND

Sujet : Fwd: Fwd: Enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plages de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

De : > mo.gusto (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:10

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plages de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

Madame, Monsieur,

Le littoral doit être respecté :

- pour la libre circulation des piétons à pieds secs, en toute sécurité et en préservant l'état naturel du lieu ;
- pour le maintien de la végétation qui est une protection contre l'érosion,
- pour garder un espace libre entre la mer et la terre pour la reproduction de certaines espèces animales.
- le littoral est un milieu naturel qui doit le rester autant que possible.

La question de la protection du littoral en lien avec son environnement doit plus être organisée que son occupation.

S'agissant des modifications :

- Les aménagements proposés ne favorisent pas la sécurité des personnes.
- Les constructions déjà réalisées, sont-elles dans la légalité, puisque sur le domaine public, pour qu'à cause d'elles un autre passage non sécurisé à la circulation des personnes soit envisagé ?
- Un sentier de 1.40 m de large n'est pas suffisant.

Pour toutes ces raisons, je ne peux donner qu'un avis défavorable.

Sujet : Opposition au projet de modification de la SPPL de Désert à Mabouyas -
Commune de Sainte Luce

De : > frederique.ballandras (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:11

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis totalement défavorable au projet de modification de la SPPL de Désert à Mabouyas, commune de Sainte Luce pour les raisons suivantes :

- ce projet ne respecte pas le droit qui prévoit une SPPL de 3 mètres
- ce projet ne prévoit qu'un sentier de 140 cms, voire de 70 cms en certains endroits. La sécurité des usagers n'est pas assurée, surtout en cas de croisements.
- Le sentier prévu, promis, se trouve en crête de falaise, voire dans la mer au pied de la falaise, au mépris de la sécurité élémentaire due aux usagers du littoral.
- Certains occupants ont investi des parcelles du littoral et en interdisent l'accès, mais ne produisent aucun titre de propriété.

Certains d'entre eux ont même placé diverses constructions (piscine) sur le domaine public, obligeant les usagers du littoral à passer dans la mer au mépris de la sécurité qui leur est due.

Le littoral est, et doit demeurer un lieu à usage public et collectif.

Aucun intérêt particulier ne doit prévaloir sur cette disposition.

Je réitère donc mon opposition absolue au projet présenté.

Frédérique BALLANDRAS

Sujet : Retour avis sur SSPL

De : > laviolettesylvain1 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:11

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Il serait plus judicieux de laissé cet accès libre au piétons.
Je donne donc un avis défavorable à ce projet de modification .

Cordialement

Sujet : Sentier Littoral Sainte Luce

De : > maunieryan (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:13

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet; car certains passages ne respectent pas la largeur des 3 mètres et ne permettent pas de se croiser. De plus il faut descendre dans l'eau à un moment du parcours ce qui rend l'accès impossible à marée haute. Je souhaite un passage libre à pied sec!

Yan

Maunier

Sujet : Avis défavorable

De : > vhp972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:13

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Salut ,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage pour Piétons (SSPL)sur le littoral de Sainte Luce.

Je soutiens l avis de l ASSAUPAMAR qui dit :

Ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m.

La securite des piétons n est pas assurée à certains endroits.

Une Martiniquaise concernée.

Plis fos.

V HENRY

Sujet : Accès au littoral Martiniquais

De : > rudy.louisphilippe (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:17

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour madame, monsieur,

Je viens par ce mail donner mon avis concernant la libre circulation des citoyens et individus le long du littoral.

Certes c'est un fait indiscutable que l'érosion du littoral affecte la géographie de notre île la Martinique mais c'est égale à toute autre île de la nation respectant une même législation qui permet aux gens de vivre ensemble et de faire Nation. Ceci est encore plus important lorsque le territoire est encerclé par une mer ou un océan.

La définition du littoral reste inchangée.

La loi aussi : égale à tous, propriétaire ou non.

Exemple : si le niveau de la mer vient à monter et que la manche arrive jusqu'à Paris.

Allons nous empêcher la circulation des gens dans la manche prétextant qu'avant des gens étaient propriétaires de terres devenues immergées. Bien évidemment que Non. Les terres immergées feraient partie du territoire maritime français et le littoral serait redéfini et soumis à la loi.

Si les propriétaires ayant perdus du terrain sont mécontents alors qu'ils se retournent contre leur assureur comme toute victime de catastrophe naturelle. Cette dernière devrait être reconnue par l'état, ainsi ils seront dédommagés.

Pourquoi faire porter les conséquences des affres de la nature sur leur voisins ?

Est-ce que je vais me plaindre à ces victimes de la nature lorsque moi aussi je souffre de ces mêmes effets sur mon terrain ? Evidemment que Non.

Quant à la loi, elle reste ce qu'elle est. Le littoral reste un bien commun.

Que l'état reprenne ses responsabilités et son littoral afin que chacun puisse y circuler librement. L'état arrive à exproprier des gens pour faire des autoroutes, des stades, sortir des gens de terrain en train de s'effondrer ... Quid de ce sujet d'érosion du littoral Martiniquais ? Est-ce comme les banlieues, des territoire de non Droits ? Si c'est l'anarchie, l'escalade de l'injustice mène inexorablement vers une forme de violence. Laissons la situation perdurer et cela ne peut que dégénérer sous l'unique responsabilité de l'état qui doit intervenir.

Enfin pour tous les gens concernés. Il faudra se faire à l'idée que la Terre change, la Martinique aussi. Nous devons changer aussi et surtout pour vivre ensemble. Que ceux qui ne l'acceptent pas alors quittent la Martinique pour une autre île dont le littoral ne se fait pas ronger par la mer qui continue son érosion. Là encore cela se fait/fera de moins en moins rare.

Toute autre orientation ne générera que des situations de non cohésion, d'injustice, de violence et donc de dissolution des valeurs qui nous unissent. Ceci est inacceptable pour tout français quelqu'il soit qui respecte nos principes fondamentaux : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Veillez agréer, madame, monsieur, à mes plus sincères et respectueuses salutations.

LOUIS-PHILIPPE Rudy

Sujet : Respecter le littoral Martiniquais

De : > vanniyah (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:17

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr"
<enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour ,

Je vous fais part de mon avis espérant qu'il sera pris en compte.
Je souhaite que tout le littoral martiniquais soit libre d'accès notamment celui de Sainte Luce que vous puissiez détruire tout ce qui encombre ce dernier ,afin que les habitants de l'île puisse y circuler librement comme le stipule la loi ,et aussi pour des raisons écologiques que vous connaissez .
Nous souhaitons que cette loi soit effective pour Tous !!! J'attire votre attention sur un fait, ces largesses que se permettent certaines de ces personnes, sur notre île, elles ne se le permettraient pas en Corse pourtant c'est aussi la France . Nous méritons le respect s'en est assez d'être encore traité comme une colonie ou comme des étrangers chez nous !!!
Je vous prie de bien vouloir faire respecter cette loi des 50 pas géométriques et d'écouter le peuple Martiniquais .

Cordialement.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Avis défavorable

De : > deliceb.vlp (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:17

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de SAINTE-LUCE pour les motifs suivants :

- La loi prévoit une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas dans ce projet,
- Le projet n'informe pas sur la légalité et les devoirs des usagers occupant illégalement le littoral
- ne fixe pas les obligations de fourniture des pièces justificatives officielles aux personnes ayant pris des dispositions contraire à la loi et bafouant par ailleurs l'esprit de la loi qui veut que le littoral soit accessible à tous.

Mme Délice BIVOUAC

Bat. A

Résidence l'Autre Bord

97220 LA TRINITÉ

Sujet : Avis dans le cadre de l'enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de SPPL à Sainte-Luce

De : > evelyneantonio (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:19

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr"
<enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de la modification de la SPPL sur le littoral de la Commune de Ste Luce, de Désert à l'Anse Mabouyas.

En effet, la loi donne droit à une SPPL de 3 m et ce n'est pas le cas dans ce projet. Le sentier littoral prévu se trouve en crête de falaise, voire en pieds de falaise, dans la mer et ne garantit pas la sécurité des usagers.

Cordialement,
Evelyne ANTONIO

Sujet : enquete publique : servitude de passage piétons à Sainte luce .Désert anse Mabouya.

De : > sandrine.toussay (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:21

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour, moi, Sandrine TOUSSAY donne UN AVIS DEFAVORABLE

Il y a sur cette partie du littoral une mise en danger des personnes qui circulent sur ce chemin.

On ne peut, dans plusieurs endroits passer à deux : exemple, quand on est avec un enfant a qui on donne la main, on est obligé de passer l'un après l'autre, avec sur le coté, par endroit, une falaise

Ou, quand on croise quelqu'un en face, l'un ou l'autre doit libérer le passage, et pour cela revenir sur ses pas ou faire une gymnastique pour laisser passer.

A un moment, nous avons une maison entourée de barbelés au bord d'un falaise, le passage doit faire a peine 60 cm de large, et les adultes peuvent se faire blesser par ces barbelés qui se trouvent au niveau du visage.

.Il y a une piscine et une maison qui bloquent COMPLETEMENT LE PASSAGE on est obligé de passer dans l'eau en contre bas.

A un moment il y a une corde. on voit que cette corde est par moment dans l'eau, et par endroit le crochet de la corde fixé sur un rocher qui a glissé avec des éboulements de terre. Que se passe t'il quand il y a la marée haute ? Le danger est beaucoup plus accru.

La loi dit qu'il faut un passage de 3metres, ce qui n'est pas le cas sur une bonne partie de ce chemin. il y a des portions de chemin à moins de 60 cm de large ! et même au bord de falaise ! où deux usagers ne peuvent se croiser, passer en même temps

En plus de l'insécurité, j'ai un doute de même du coté sanitaire. De nombreux tuyaux d'évacuations des eaux apparaissent par ci, par-là, et par endroit nous voyons des algues vertes, des eaux qui s'écoulent de tuyaux avec une odeure et une coloration du contour de ces tuyaux verte, ainsi que des murs.

J'ai constaté aussi qu'il y a la présence de ce qui ressemble à des bouches d'égout, ce qui est inquiétant !

nous voyons aussi en mer des bateaux et voiliers avec un quai abimé : du métal abîmé avec des planches manquantes, aucune sécurisation pour éviter que des personnes se placent sur ce quai.

J'ai vu aussi qu'il y a la construction d'un bâtiment avec plusieurs appartements, il y a a se poser des questions sur le problème sanitaire que provoquera ce bâtiment et l'évacuation des eaux usées ; je n'ai pas vu de panneau d'autorisation de permis de construire.

Sujet : avis pour la servitude

De : GODARD José -

Date : 16/02/2022 à 11:26

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte- Luce.

Motif suivant de l'ASSAUPAMAR:

ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3 m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

De : > gregoryy972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:29

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

De : > clomed63 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:30

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je suis totalement opposé a ce projet qui est une entrave a une libre utilisation et circulation du litoral

CMEDEUF

Sujet : Mon avis sur l'enquête

De : > kevynazar (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:30

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je souhaite garder l'accès du littoral de Sainte-Luce

Sujet : Re: Mon avis sur l'enquête

De : > kevynazar (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:36

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Le mer. 16 févr. 2022 à 11:30, kevyn azar <kevynazar@gmail.com> a écrit :

Je souhaite garder l'accès du littoral de Sainte-Luce